



Fiche d'information

Date :

Actualisée le 19 février 2025

Sécurité de l'approvisionnement : autres projets

Contexte

Divers projets ayant un lien transversal avec la sécurité de l'approvisionnement sont en cours aux niveaux législatif, structurel et politique. Évoqués ci-après, ils viennent compléter le nouveau volet de mesures envisagées par le Conseil fédéral afin de lutter contre les pénuries de médicaments et la décision de celui-ci de renforcer les compétences concernant l'approvisionnement en biens médicaux lors de pandémies.

Stratégie en matière de vaccins

En novembre 2023, le Conseil fédéral a adopté la stratégie en matière de vaccins 2035, qui vise à encourager durablement la recherche dans ce domaine, ainsi que le développement et la production de vaccins. En prévision de nouvelles pandémies, la stratégie améliorera la sécurité de l'approvisionnement et renforcera la position de la Suisse en tant que pôle de recherche pour le développement et la fabrication de vaccins.

Plus d'informations : [Le Conseil fédéral adopte la stratégie en matière de vaccins pour les périodes de crise \(admin.ch\)](#)

Stratégie Antibiorésistance Suisse

Les antibiotiques font partie des médicaments particulièrement touchés par les ruptures d'approvisionnement. Cette évolution compromet le traitement des infections et pèse sur le système de santé. En juin 2024, afin de renforcer la lutte contre la résistance aux antibiotiques, le Conseil fédéral a adopté le plan d'action One Health StAR 2024-2027, qui comprend des mesures dans les domaines humain, animal et environnemental et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR). Par ailleurs, dans le cadre de la révision de la loi sur les épidémies, la création de nouvelles incitations au développement et à la mise à disposition d'antibiotiques est examinée.

Plus d'informations : [Le Conseil fédéral intensifie la lutte contre les résistances aux antibiotiques \(admin.ch\)](#)

Stratégie nationale de vaccination

La Stratégie nationale de vaccination crée les conditions-cadres nécessaires à la mise en œuvre des recommandations vaccinales conformément au plan de vaccination suisse. Or, à plusieurs reprises ces dernières années, les vaccins nécessaires n'ont toutefois été disponibles que de manière limitée. Les

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

pénuries sont dues aux exigences technologiques élevées, qui ont entraîné un déséquilibre entre la production mondiale de vaccins et la demande croissante pour ces produits. Dans ce contexte, le plan d'action 2.0 contient donc également des mesures pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement, notamment un système de notification des ruptures de livraison et la constitution de stocks obligatoires pour les vaccins recommandés dans le plan de vaccination suisse. Sous la surveillance de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, les titulaires d'une autorisation de mise sur le marché de vaccins doivent constituer des stocks obligatoires de vaccins pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse.

Plus d'informations : [Stratégie nationale de vaccination \(SNV\) \(admin.ch\)](#)

Loi sur les épidémies

La loi sur les épidémies, actuellement en révision partielle, vise à assurer la protection de l'être humain contre les maladies transmissibles. Le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de révision en novembre 2023. Fondée sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, la révision vise surtout à permettre de gérer au mieux les futures crises sanitaires. En ce qui concerne la sécurité de l'approvisionnement, il est par exemple prévu que la Confédération puisse acquérir des biens médicaux importants si l'approvisionnement ne peut pas être assuré par les cantons et les acteurs du secteur privé. Elle pourra aussi faire fabriquer les biens médicaux nécessaires à l'approvisionnement de la population. La révision vise aussi à compléter et à simplifier les règles régissant le financement des biens médicaux importants. Cette mesure concerne principalement les tests, la vaccination et les médicaments.

Plus d'informations : [Révision partielle de la loi sur les épidémies \(admin.ch\)](#)

Plan de pandémie

Le plan de pandémie 2018 porte sur la grippe saisonnière. Il est actuellement mis à jour sur la base des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. La nouvelle version ne se limitera plus à un agent pathogène particulier, mais présentera des mesures de préparation et des actions générales pour lutter judicieusement contre une pandémie. Elle sera notamment axée sur les voies de transmission. Les plans de pandémie servent de guide aux autorités et aux autres parties prenantes dans leurs travaux, par exemple en leur fournissant des indications sur les différents agents pathogènes, la prévention et le dépistage précoce, les soins médicaux ou les vaccinations.

Plus d'informations : [Plan suisse de pandémie \(admin.ch\)](#)

Volet de mesures contre les pénuries de médicaments

En août 2024, le Conseil fédéral a décidé, en s'appuyant sur le rapport d'un groupe de travail interdisciplinaire, d'engager de nouvelles mesures afin de renforcer davantage l'approvisionnement à moyen et à long terme. À cet égard, il poursuit deux axes stratégiques. D'une part, il adopte des mesures structurelles pour renforcer la résilience du système. Il s'agit, par exemple, d'étendre les réserves obligatoires et d'en examiner le financement. De plus, les médicaments qui ne sont pas autorisés en Suisse doivent pouvoir être importés plus facilement. D'autre part, le Conseil fédéral veut créer des chaînes d'approvisionnement plus solides à l'échelle internationale. À ce titre, la Suisse s'engage, dans ses relations bilatérales et multilatérales, en faveur de bonnes conditions cadres et soutient ponctuellement des partenariats public-privé, comme le [Partenariat mondial sur la recherche et le développement en matière d'antibiotiques \(GARDP\)](#).

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

Initiative populaire « Oui à la sécurité de l’approvisionnement médical »

Déposée en octobre 2024, l’initiative populaire « Oui à la sécurité de l’approvisionnement médical » demande que la Confédération crée les conditions-cadres nécessaires pour éviter une pénurie de produits thérapeutiques et d’autres biens médicaux importants. Le Conseil fédéral partage les préoccupations générales figurant dans l’initiative et entend renforcer l’approvisionnement de la population en produits thérapeutiques et en biens médicaux. Il estime toutefois que l’initiative n’est pas assez efficace et ciblée pour améliorer la situation et la rejette. Lors de sa séance du 19 février 2025, il a donc chargé le DFI d’élaborer un contre-projet direct d’ici à l’été. Celui-ci doit cibler les domaines où il est le plus urgent d’agir et où l’effet est le plus marqué, à savoir les médicaments bon marché et fréquemment utilisés dans l’approvisionnement de base. En outre, le Conseil fédéral souhaite que le contre-projet comble les lacunes dans la répartition des compétences entre la Confédération, les cantons et l’économie.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.